

## Carrière, fiscalité, pauvreté... ces sujets sur lesquels les mères solos veulent se faire entendre

### FAMILLES MONOPARENTALES, LA GRANDE RÉFORME ?

**(1/2)** - Très largement dirigées par des femmes, les familles monoparentales réclament plus de droits. Notamment la défiscalisation des pensions alimentaires et un statut du parent isolé qui ne fait pas consensus.

Tic, tac. La grande heure des familles monoparentales semble près de sonner. À l'heure qu'il est, les principales instances politiques du pays, Sénat, Assemblée, gouvernement, réfléchissent aux façons d'améliorer les conditions de vie des deux millions de parents dits «solos» - ceux qui hébergent leurs enfants l'essentiel du temps voire tout le temps à la suite d'un veuvage, d'une séparation, parmi ceux-là 82% de femmes. Fin mars, alors que la délégation des droits aux femmes du Sénat publiait son rapport sur le sujet, préconisant notamment une carte de famille monoparentale offrant des réductions dans les transports, à la cantine scolaire, un sénateur et une députée de la majorité, ont commencé leur propre travail d'enquête, mission confiée par Gabriel Attal. Façon pour l'exécutif de reprendre la main sur ce sujet urgent et consensuel - les foyers monoparentaux sont plus pauvres, chacun s'accorde sur la nécessité de les aider.

Le rapport doit être remis en juillet et s'inspirera, nous dit le sénateur Xavier Iacovelli, l'un des deux rédacteurs, «des idées déjà formulées par la délégation des droits aux femmes du Sénat et de celles du collectif transpartisan de l'Assemblée». Ce groupe formé en octobre dernier par le député PS Philippe Brun prépare une proposition de loi contenant 26 articles sur le thème. Composé de députés de tous bords sauf le RN - pas convié alors que le parti affiche un intérêt pour le sujet -, ce collectif a mené des dizaines d'auditions. Largement nourri des idées d'associations féministes comme la Collective des mères isolées, il défend une priorité : la création d'un «statut de parent isolé» qui ouvrirait des droits poussés comme la prise en compte de trimestres sans cotisation dans le calcul des retraites.

Le rapport des élus macronistes plaidera-t-il en sa faveur ? Ou pour la carte de famille monoparentale «à titre expérimental» préférée par le Sénat ? Y sera-t-il question de la défiscalisation de la pension alimentaire - autre sujet crucial ? De l'octroi des allocations familiales dès le premier enfant ? On verra, répond Xavier Iacovelli, «l'objectif est de revoir l'ensemble des droits familiaux. Les familles ont changé en 35 ans, l'État doit en tenir compte.»

## Ingrid et les autres

De mémoire de femme, Aude Luquet, députée MoDem de la Seine-et-Marne et auteur d'une proposition de loi déposée en 2022 sur la défiscalisation des pensions alimentaires, une demande prioritaire des mères, n'a jamais vu le sujet des familles monoparentales occuper «une telle place dans le débat public. Et tant mieux, ajoute-t-elle, car nos conditions de vie sont plus difficiles qu'avant.» Avant l'inflation. Le Covid. L'explosion de la crise du logement. En France, le sujet «les familles monoparentales ont besoin d'aide» existe depuis toujours pour les concernés. Quand les non initiés en ont surtout eu vent à partir de novembre 2018. À ce moment-là, sourit Aurélie Gigot de la Collective des mères isolées, «les gilets jaunes ont allumé la mèche».

À l'époque, alors que les Français grondent dans la rue contre la hausse du prix de l'essence et contre la vie chère en règle générale, les médias ne sachant pas vers quels «leaders bien identifiés» se tourner donnent plus que de coutume le micro aux femmes, remarque l'historienne Magali Della Sudda. Une se dégage du lot. Elle s'appelle Ingrid Levavasseur, a trente et un ans, de longs cheveux roux, deux enfants, un travail d'aide-soignante, 900km à parcourir par mois, un frigo parfois vide. Grâce à elle et d'autres dont l'histoire n'a pas retenu le nom, «la mère de famille célibataire, veuve ou divorcée, qui ne vit même plus, qui n'a pas les moyens de faire garder les enfants et d'améliorer ses fins de mois» mentionnée alors par Emmanuel Macron dans deux discours montre au pays ses plaies. En moyenne, elle vit moins bien, dispose d'un logement plus petit, d'un travail moins rémunérateur afin que les horaires conviennent pour les enfants.

## La stigmatisation

À l'issue du Grand débat national, janvier à mars 2019, le président promet : il aidera «ces femmes de courage». En 2022, l'allocation de soutien familial (ASF), qui concerne les 800.000 familles monoparentales privées de pension alimentaire, est augmentée de 50%. En 2023, le service public de recouvrement des pensions alimentaires devient l'intermédiaire automatique des parents séparés. Charge à la CAF de récupérer l'argent auprès des débiteurs, des pères pour l'immense majorité, mauvais payeurs dans 30% des cas. Assez vite, le système est jugé efficace par les spécialistes du secteur. De l'air pour les précaires. Pas assez, disent les concernées. Autant soigner une péritonite avec du doliprane.

«La stigmatisation reste très importante, assure encore la députée Aude Luquet. Pas seulement dans les discours qui renvoient souvent au choix qu'ont fait certaines des mères seules quand elles se sont séparées mais dans la vie. Elles continuent d'avoir des problèmes de mobilité, d'accès au travail, d'insalubrité dans les logements...» Leurs difficultés concrètes restent mal connues. Et ce en partie en raison des «réalités très variées» que recouvre le terme, explique Marie-Clémence le Pape, sociologue de la famille et auteur avec Clémence Helfter, sociologue et chargée de recherche à la CNAF des *Idées reçues sur les familles monoparentales* (2).

*«Certains familles ont quand même un deuxième parent dans l'entourage, qui donne une pension, qui a des droits de garde. D'autres sont vraiment seules. La monoparentalité commence-t-elle au moment où les parents cessent de vivre sous le même toit ? interroge la chercheuse. Quand l'un se désinvestit et laisse l'autre gérer seul les enfants ? Dans ce cas, elle peut commencer avant la séparation. Quand finit-elle ? Quand on se remet en couple avec quelqu'un ? Même s'il ne contribue pas à l'entretien de l'enfant et ne participe que de loin à son éducation ? Ce qu'on remarque, c'est que certaines mères qui ont choisi d'avoir un enfant seules sont bien plus entourées que des femmes qui se sont séparées, dont l'ex conjoint s'est désinvesti et qui ne peuvent pas compter sur leur entourage familial.»*

La définition floue qui varie selon la vision des impôts ou celle de l'Insee entraîne des injustices. Une mère qui touche l'Allocation de soutien familial et se remet en ménage cesse ainsi de la recevoir et ce, même son nouveau conjoint ne participe en rien aux frais d'entretien des enfants.

C'est pour ça, estime la Collective des mères isolées, qu'il est urgent de définir une catégorie propre, *«reconnue par l'école, les collectivités locales, les entreprises»*. Qui serait en quelque sorte ratifiée par le *«statut de parent isolé»* lequel ouvrirait *«des droits spécifiques dans le domaine des prestations sociales, de l'accès au logement»* etc. Dans son programme en 22 points présenté à chaque candidat à la présidentielle de 2022 - Éric Zemmour et Marine Le Pen exceptés, *«pour des raisons éthiques»* -, l'association présente ce statut comme le pilier central. Citons aussi la facilitation de la procédure de retrait de l'obligation alimentaire *«pour les parents démissionnaires ou violents»* (mesure 11) ; le versement de l'aide à la garde au-delà des six ans de l'enfant (mesure 13) - Emmanuel Macron a repris cette mesure, la réforme est attendue pour 2025 ; la fin de l'imposition de la pension alimentaire pour les parents qui la reçoivent (mesure 17)...

Depuis *«le groupe transpartisan de l'Assemblée avec qui on travaille a quasiment intégré chaque mesure à sa proposition de loi»*, se félicite Aurélie Gigot. *«On n'est pas des cassos ou des marginales, veut préciser Olivia Barreau de l'association Moi & mes enfants fondée en 2017, on est un quart des familles françaises. On ne cherche pas à se victimiser, on veut mieux vivre.»*

## Reconnaître les femmes

Sur la question du statut, d'autres contributeurs aux travaux actuels sont moins assertifs. Étant donné que la situation de monoparentalité *«ne dure en moyenne que cinq ans»*, Julien Damon, ancien directeur des recherches à la Cnaf ne juge pas l'idée *«pertinente»*. Un membre d'une association familiale d'importance la trouve *«exorbitante»* car elle *«entraînerait une sorte de discrimination positive»*. Lors de leurs auditions, Marie-Clémence le Pape et Clémence Helfter ont surtout défendu des *«réformes transversales»* comme *«la revalorisation des métiers occupés majoritairement par les femmes»* qui aideraient de fait les mères solos qui *«cumulent par exemple la difficulté de gagner moins bien leur vie parce qu'elles sont femmes et le fait d'être isolées, ce qui peut les orien-*

*ter vers des mi-temps qui feront encore chuter leurs revenus».*

Alors qu'elles ne sont déjà pas bien riches au départ.

*«Selon l'INED, le patrimoine des femmes est inférieur en moyenne de 15% à celui des hommes, explique Barbara Régent, une avocate au barreau de Paris consultée par la délégation aux droits des femmes du Sénat. Cet écart s'est creusé depuis 1998 où la différence n'était que de 8,4%.»* Après le divorce ou la séparation qui appauvrit tout le monde, elles mettent plus de temps à reconstituer leur patrimoine car elles consacrent (en majorité) plus de temps et d'argent aux enfants puisqu'ils vivent chez elles.

Anita (2), 61 ans, ingénieure retraitée des Télécoms, mère de deux filles issues de deux unions, peut en témoigner. Depuis dix ans, elle reçoit une pension alimentaire mensuelle de 200 euros pour la cadette âgée de 18 ans. Somme qui lui paraît *«ridiculement basse»* vu qu'elle ne perçoit *«aucune allocation»*. *«Avec ça, raconte-t-elle, j'ai dû payer la cantine, les frais médicaux, l'escrime, le violon, en ce moment les cours particuliers pour qu'elle ait des chances de réussir médecine.»* Anita s'entend bien avec le père, ce n'est pas le problème mais *«il ne veut pas payer plus car il considère que je suis responsable des dépenses. À l'entendre, je n'avais qu'à pas payer des cours de violon ou de maths. Les dépenses, la pression psychologique, tout est pour moi en fait.»* En France, le coût moyen d'un enfant est estimé à 750 euros par mois. Le montant moyen d'une pension ? Entre 170 et 190 euros.

En juin dernier, les émeutes ont achevé d'exposer les difficultés qui se posent aux familles monoparentales. 60% des mineurs interpellés vivaient avec un seul parent. Si le garde des Sceaux Éric Dupont-Moretti a d'abord grogné *«qu'ils tiennent leurs gosses»*, si des sanctions contre les *«défaillants»* ont été décidées, la ministre des Solidarités et des familles, Aurore Bergé, a aussi évoqué la nécessité de les aider. En impliquant davantage le *«second parent»*, le père, dans l'éducation des enfants. Alors que 2024 pourrait être l'année des mères solos, le membre de l'association familiale d'importance qui préfère rester discret redoute que soit aussi celle de *«l'opposition entre la gentille maman et le méchant papa.»* Jean-Hugues, contributeur du site d'informations Paternet, destiné aux pères séparés, père séparé lui-même, tient un discours analogue : *«oui, les familles monoparentales ont besoin d'aide. Mais les pères, notamment ceux des classes moyennes et populaires, vivent aussi des situations compliquées. Parfois ils ne voient presque plus leurs enfants sans que ce soit leur choix. Parfois ils ont des logements trop petits pour les recevoir. Il faudrait qu'on puisse aider les mères sans braquer le projecteur de façon négative sur nous.»* Le chantier est lancé.

(1) Parues le 7 mars aux éditions du Cavalier Bleu, 168 pages, 21 euros

(2) Ce prénom a été changé

par 497571 Meteyer Madeleine mmeteyer@lefigaro.fr

